

Billet d'humeur de la CFE-CGC métiers de l'emploi. Accord GPEC : où en est-on ?

Comme prévu à la signature de l'accord portant sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, des rencontres régulières sont planifiées entre la direction et les OS signataires.

Sur le **quantitatif**, nous observons des taux d'EPA et d'EP respectivement de 95,6% et 93.35%

- 173 primes ont été attribuées aux collègues bi-compétents ayant fait le choix de rester sur leurs compétences initiales avec 55 concernant l'indemnisation et 118 le placement.
- 33 primes accordées aux agents ayant choisi la voie de la transition, 21 placements et 12 indemnisations.

Pour le qualitatif :



Encore beaucoup de souhaits en attente...

Les ELD ne peuvent satisfaire tous les souhaits sans prendre le risque d'un déséquilibre.

Mais les RH promettent des arbitrages !

Tous les collègues en transition ont pu avoir un entretien individuel et il reste possible d'étudier toutes les situations personnelles

Pour un devenir encore incertain

notamment pour la GDD avec une baisse de charge de près de 30 %. Rendez-vous au CE d'octobre pour obtenir des informations plus précises

En conclusion, le dispositif fonctionne mais sa mise en œuvre reste encore perfectible notamment concernant la mobilité géographique qui permettrait une répartition plus adéquate des compétences entre sites. En cause peut-être, l'accompagnement financier qui se limite à ce qui est prévu par la CCN.

**Un accord que la CFE-CGC a signé et qui demeure une garantie
Notamment à l'heure où quelques esprits chagrins voudraient diminuer les effectifs.**